



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EVROPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPARLAMENTET



Produits de communication électroniques "Elections européennes 2009"

Les produits de communication "Elections européennes 2009" regroupent l'ensemble des produits de communication visuels téléchargeables sur le présent site. Ces produits ont été réalisés dans le but de soutenir la campagne promotionnelle des élections du Parlement européen, ces élections se déroulant du 4 au 7 juin 2009.

L'utilisation de ces produits de communication est autorisée dans la mesure où :

- celle-ci est relative au contexte des élections européennes,
- celle-ci n'est pas liée directement ou indirectement à une finalité commerciale,
- celle-ci n'est pas en relation avec des données ou informations à caractère raciste, antisémite, xénophobe, révisionniste, diffamatoire, injurieux, incitant à la violence notamment raciale, obscène, pornographique, pédophile; susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la protection des enfants et des adolescents; invitant les mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux; encourageant la commission de crimes et/ou délits ou incitant à la consommation de substances interdites; incitant au suicide; incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, un groupe, une race ou une religion déterminée; faisant l'apologie de certains crimes (notamment meurtre, viol, crimes de guerre et crimes contre l'humanité); contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

et plus spécifiquement pour le logo "élections européennes 2009"

- celle-ci respecte les spécifications contenues dans le manuel du logo,

Toutefois, le Parlement européen se réserve le droit de prohiber l'exploitation de ses produits de communication dans les cas où cette utilisation lui serait préjudiciable ou s'avérerait inappropriée.

L'utilisation de ces produits de communication sans objection du Parlement européen ne présume pas son accord sur cette utilisation et n'implique aucun soutien ou parrainage de celui-ci.

Ces produits de communication sont des créations originales protégées, dont les droits sont réservés. Ils ne peuvent être enregistrés comme marque déposée ni sous quelque titre que ce soit. Aucune utilisation par des tiers, même effectuée avec l'accord du Parlement européen, ne confère à ceux-ci quelque droit que ce soit sur ce logo.